



Hôpital public : on fume au self du personnel

Rubrique : questions-réponses - Date : mercredi 12 mars 2003

Je travaille dans un hopital public et l'on fume au self du personnel, est-ce légal ? que puis-je faire ?...

Réponse :

A l'aide de la grille d'évaluation vérifiez si l'espace mis à la disposition des fumeurs répond bien aux obligations contenues dans la loi.

Informez-vous de vos droits et des devoirs de votre entreprise concernant la [protection contre le tabagisme](#). Pour les hôpitaux lisez aussi les circulaires et la charte publiés par la Direction Générale de la Santé.

Consultez les [conseils pratiques](#) que DNF vous propose. Si vous ne vous sentez pas assez informé pour entreprendre votre action, reprenez contact avec nous.